

Renforcer l'autonomie des Sud-Africains grâce au travail décent

Si les économies africaines ont su rebondir après la crise économique, le continent reste confronté à d'immenses défis, à savoir la pauvreté, le chômage et le sous-emploi. Face à ces graves problèmes et à d'autres défis, la République d'Afrique du Sud est l'un des 27 Etats africains membres de l'OIT qui mettent en œuvre des Programmes par pays en faveur du travail décent (PPTD) en vue de promouvoir le travail décent comme composante essentielle de leur développement national. Reportage de BIT en ligne depuis Johannesburg, en Afrique du Sud.

10/7/2011

FTR/arm_south_afr

JOHANNESBOURG, République d'Afrique du Sud (BIT en ligne) – «Si vous ne résolvez pas la question du chômage, vous êtes assis sur une bombe à retardement», avait déclaré aux journalistes Membathisi Mdladlana, alors ministre du Travail, lors du lancement du PPTD à Johannesburg. Faisant référence aux efforts déployés par son pays pour lutter contre le chômage et la pauvreté en créant des emplois, le ministre avait mis en garde contre une jeunesse «mécontente, sans illusions».

Membre du G20, l'Afrique du Sud est la plus puissante économie du continent africain. Cependant, le pays connaît des problèmes majeurs tels que le chômage et le VIH/sida. En octobre 2008, l'économie sud-africaine avait sombré dans sa première récession officielle depuis l'avènement de la démocratie. La même année, le taux de chômage parmi les jeunes avait atteint le taux sans précédent de 26 pour cent.

En outre, 8,7 pour cent de la population sont touchés par l'épidémie de VIH/sida, selon l'étude nationale sur le VIH en Afrique du Sud.

«La relation entre le chômage et le VIH/sida apparaît clairement en Afrique du Sud. La pandémie déprime la demande de main-d'œuvre parce qu'elle affaiblit le taux de croissance économique global. Avec pour résultat le déclin des secteurs clés de l'économie et de l'emploi, en particulier dans les domaines de la construction et des biens d'équipement», explique Vic van Vuuren, directeur du Bureau de l'OIT à Pretoria.

L'an dernier, l'Afrique du Sud s'est clairement engagée dans la promotion du travail décent en signant un accord avec l'OIT pour le lancement d'un PPTD. Le programme vise à renforcer les principes et les droits fondamentaux au travail, à favoriser les créations d'emplois, à renforcer et élargir la couverture de la protection sociale, et à consolider le tripartisme et le dialogue social entre le gouvernement et les travailleurs et les employeurs du pays.

Le pays reçoit également une assistance active de la part de l'OIT pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi à travers un pacte national pour l'emploi dont les orientations sont en accord avec les principales priorités du PPTD. Le pacte s'attaque aux conséquences sociales et d'emploi de la crise économique et financière mondiale et promeut une reprise productive centrée sur les investissements, l'emploi et la protection sociale.

Mis en œuvre entre 2010 et 2014, le PPTD pour l'Afrique du Sud poursuit neuf objectifs concrets. Il s'assure que les toutes dernières normes internationales du travail sont ratifiées, respectées, qu'elles font l'objet de rapports et sont appliquées par les administrations du travail. Le programme favorise aussi la création d'emplois décents et productifs, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées par des entreprises compétitives et durables, y compris des coopératives.

Le PPTD encourage aussi le développement des compétences, l'accès à une sécurité sociale mieux gérée et à des prestations de santé plus équitables entre hommes et femmes, ainsi qu'à de meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. Le programme a pour but de combattre efficacement l'épidémie de VIH/sida; il s'emploie aussi à renforcer les institutions du marché du travail et la capacité des partenaires sociaux à participer à un authentique dialogue social et à des relations professionnelles fortes.

«Le dialogue social a orienté les efforts de l'Afrique du Sud vers une reprise solide, basée sur des emplois décents et productifs. Lorsque la crise économique et financière mondiale a éclaté, le gouvernement et les partenaires sociaux, sous les auspices du Comité consultatif sur le développement économique et le travail, ont adopté le «Cadre de réponse de l'Afrique du Sud à la crise financière internationale» en février 2009. C'est par le biais de cet accord-cadre national qu'ont été adoptées et mises en place les mesures anticrise», a ajouté M. van Vuuren.

L'Afrique du Sud avait rejoint l'OIT dès 1919 mais elle a quitté l'Organisation en 1966 en raison de la position de l'OIT concernant la politique d'apartheid menée par le gouvernement. Ce n'est qu'avec l'émergence de la «nouvelle Afrique du Sud» en 1994 que le pays a repris sa qualité de Membre. L'Afrique du Sud a depuis lors ratifié 21 conventions de l'OIT et 18 d'entre elles sont en vigueur dans le pays, y compris les huit conventions fondamentales concernant la liberté syndicale et la négociation collective, le travail forcé et le travail des enfants, et la discrimination sur le lieu de travail.

Les 27 Etats africains membres de l'OIT sont l'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap Vert, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Mali, Maurice, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, le Swaziland, la République-Unie de Tanzanie, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe.